



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de réalisation d'un parc photovoltaïque
Commune de Torteron (18320)

Par arrêté préfectoral N° DDT 2025/327, **une enquête publique**, portant sur le projet susvisé, est ouverte **du mardi 16 septembre 2025 à partir de 14 heures au vendredi 17 octobre 2025 jusqu'à 17 heures, soit pendant 32 jours consécutifs**.

Cette enquête publique s'inscrit dans le cadre d'une demande de permis de construire, déposée par la société ORION ENERGIE.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Torteron, lieu unique et siège de l'enquête. Il comprend 3 demandes de permis de construire, accompagnées notamment d'une étude d'impact, d'une note de présentation non technique du projet.

Madame Marie-Reine BRETON, officier supérieur du corps technique et administratif de la gendarmerie en retraite, a été désignée commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Orléans.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter et prendre connaissance du dossier en versions :

- papier et également électronique, sur un poste informatique mis à disposition, à la mairie de Torteron aux jours et horaires habituels d'ouverture, sise 3 rue du Commerce ;
- numérique, sur le site internet départemental de l'État (IDE) : www.cher.gouv.fr ; onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ».

Le public pourra formuler ses contributions pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition à la mairie de Torteron, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-eptorteron@cher.gouv.fr
- au commissaire enquêteur, qui se tiendra à sa disposition lors des permanences en mairie de Torteron aux dates suivantes :

- mardi 16 septembre 2025 de 14h00 à 17h00,
- mardi 23 septembre 2025 de 14h00 à 17h00,
- jeudi 2 octobre 2025 de 14h00 à 17h00,
- vendredi 17 octobre 2025 de 14h00 à 17h00.

- par courrier déposé ou transmis par voie postale **à la mairie de Torteron** – à madame le commissaire enquêteur : enquête publique - projet de parc photovoltaïque,

Les contributions, déposées en mairie ou transmises par voie postale, seront annexées au registre d'enquête et consultables en mairie. Les contributions transmises, par voie électronique, seront consultables sur le site IDE.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Cher – DDT du Cher – Mission appui au pilotage, juridique et communication – 6, place de la pyrotechnie – 18019 Bourges Cedex, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à monsieur Hadrien CLEMENT FROMENTEL – 12 Bd Victor Hugo – 92110 CLICHY - Tel : 01 40 70 02 05 - Mail : sol@orionenergies.com)

Le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions, accompagnés de l'exemplaire du dossier mis à disposition au siège de l'enquête, le registre d'enquête et documents annexés, à monsieur le préfet du Cher - DDT du Cher - **dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.**

Le dossier, ainsi que le rapport du commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Torteron, à la préfecture du Cher auprès de la DDT et consultables sur le site internet départemental de l'État : www.cher.gouv.fr

Au terme de l'enquête publique et au vu du rapport, des conclusions et avis du commissaire enquêteur, monsieur le préfet du Cher est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté préfectoral, la décision relative à la demande de permis de construire.

Bourges, le 31 juillet 2025
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental,

signé

Olivier PETIOT